

Focus normalisation

PAS À PAS, COMMENT NAÎT UNE NORME EUROPÉENNE

Comment est élaborée une norme, à partir de l'idée originale ou d'une proposition de norme ? Comment une norme existante peut-elle être modifiée, par exemple parce que les techniques de sécurité ont évolué ? Comment fonctionne la normalisation européenne ? Cet article en décrit les différentes étapes et donne quelques conseils pour savoir où et comment influencer sur le processus.

STEP BY STEP, HOW A EUROPEAN STANDARD EMERGES – How is a standard developed, as from the original idea or proposal? How can an existing standard be modified, when safety techniques have evolved for example? How does European standardisation work? This article describes the different steps and gives advice to know where and how to influence the process.

KATHARINA
VON RYMON
LIPINSKI
KAN

A l'origine de toute norme, il y a une demande de normalisation adressée à l'organisme de normalisation national – en Allemagne le DIN¹. Cette demande peut être déposée par le biais d'un formulaire en ligne².

À noter : Du point de vue de la santé et sécurité au travail (S&ST), on peut déjà agir en amont afin d'influer de manière positive sur le projet de norme. Plus la proposition est aboutie et détaillée, meilleure est la base de discussion au sein du comité de normalisation.

La demande est d'abord examinée par le DIN. Si le projet est susceptible de déboucher sur une norme européenne ou si l'on vise une norme internationale, le DIN transmet cette demande à l'organisme européen de normalisation (CEN) ou à l'organisation internationale de normalisation (Iso)³. Pour qu'une demande de normalisation puisse être acceptée au niveau européen, il faut, entre autres, que cinq pays au moins se déclarent disposés à participer à l'élaboration de la norme.

À noter : Si l'on a des contacts avec des préventeurs dans d'autres pays européens, c'est le moment de les activer en amont. Cela peut accroître notablement les chances d'acceptation de la demande de normalisation. Une fois le projet accepté, il est confié au comité de normalisation compétent. S'il n'existe pas de comité en charge du sujet en question, un nouveau doit être créé.

Le travail mené au niveau européen est suivi par des comités de normalisation nationaux, qui font office de groupes miroirs. Cela signifie que ce comité national compétent est informé des travaux et peut

faire connaître sa position au groupe de travail (WG) et au comité technique (TC) au niveau européen, par l'intermédiaire des experts et délégués qu'il y a envoyés. Le groupe de travail européen se compose d'experts qui expriment librement leur avis professionnel et sont en charge du travail proprement dit sur le texte de la norme. Le comité technique exerce essentiellement des tâches de coordination et prend des décisions. Tous les organismes de normalisation nationaux y envoient des délégués, qui sont tenus de se conformer à l'avis, concerté au niveau national, du comité miroir⁴.

Participer au travail des comités est le meilleur moyen de contribuer à façonner le contenu d'une norme. Même si cela peut être coûteux, en temps et en argent, l'implication personnelle s'avère souvent payante.

À noter : Une fois que le document a atteint un statut dont les experts estiment qu'il peut faire l'objet d'un consensus, le comité technique décide si l'enquête publique sur le projet de norme (prEN) peut alors être lancée. Le principe du consensus est essentiel dans la normalisation. Selon ce principe, une norme ne peut être publiée que si son contenu ne se heurte à aucune opposition durable. Dans des cas exceptionnels, cela peut être soumis au vote.

L'élaboration d'une norme européenne

À noter : Pendant l'enquête publique, le DIN met le texte allemand du projet de norme gratuitement à disposition pour consultation sur Internet⁵, et chacun a la possibilité de prendre position à son sujet dans les deux mois. S'il s'agit d'un avis concernant la S&ST,



Cet article est issu du Bulletin d'information KANBrief n° 2/20 (consultable sur : www.kan.de/fr) de la Kommission für Arbeitsschutz und Normung (KAN). The English version of this article is accessible at www.kan.de/en.

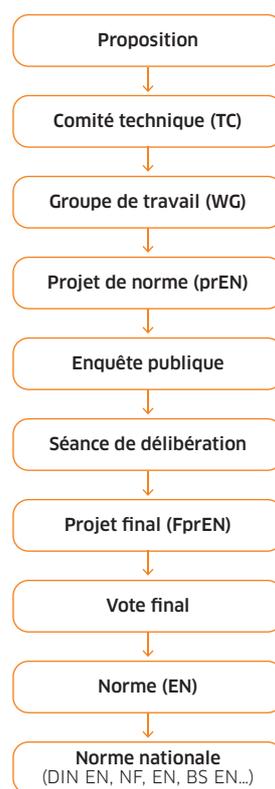
la KAN peut assister efficacement les experts. L'avantage d'une prise de position de la part de la KAN est le fait qu'elle représente l'avis concerté de tous les cercles impliqués dans la S&ST en Allemagne, ce qui lui donne davantage de poids par rapport à des avis individuels.

L'enquête publique une fois terminée, une séance de délibération a lieu, d'abord au niveau national, lors de laquelle les personnes ayant fait objection peuvent commenter leur position. Après concertation interne du comité miroir, celui-ci transmet ses conclusions à l'instance européenne. Les experts y examinent les avis provenant de tous les pays et décident ensuite par consensus – ou, dans certains cas, par vote à la majorité – d'accepter ou de rejeter les modifications proposées pour le texte.

Le groupe de travail intègre ensuite les commentaires acceptés dans le projet de norme. Le nouveau document est de nouveau distribué aux membres du CEN, en tant que projet final (FprEN). Durant cette nouvelle enquête, aucun nouveau commentaire sur le contenu ne peut plus être apporté. L'organisme de normalisation national ne peut plus voter que par oui ou par non, ou en s'abstenant. Si le projet réunit une majorité suffisante⁶, la norme est publiée en tant que norme européenne (EN).

À noter : Tous les organismes de normalisation qui sont membres du CEN doivent reprendre chaque norme européenne sans aucune modification dans leur collection normative nationale. S'il existe des lois nationales en contradiction avec le contenu de la norme, ce fait doit être signalé dans une « divergence A » dans l'annexe de la norme. La référence à d'autres réglementations nationales peut s'effectuer dans un avant-propos séparé, dans des notes ou dans l'annexe de la version nationale.

Les normes européennes harmonisées ont un statut particulier. Elles sont mandatées par la Commission européenne et concrétisent des directives ou des règlements de l'Union européenne (UE). Après publication de leur référence au Journal officiel de l'UE, les normes harmonisées déclenchent une présomption de conformité. Cela signifie que quiconque fabrique



← FIGURE 1
L'élaboration
d'une norme
européenne.

un produit conformément à une norme harmonisée peut partir du principe qu'il respecte la législation européenne en vigueur couverte par la norme.

À noter : L'inscription de la norme au Journal officiel de l'UE peut être contestée par une objection formelle de la part des gouvernements des États membres, par exemple en cas de graves réserves en matière de sécurité. Pour le domaine de la S&ST, la KAN aide le ministre allemand chargé du Travail et des Affaires sociales à introduire des objections formelles.

Les normes existantes sont réexaminées tous les cinq ans pour déterminer s'il y a lieu de les réviser. Une demande circonstanciée de révision est également possible avant ce délai. En règle générale, le processus d'élaboration d'une norme s'étend sur trois années, sans compter les travaux préparatoires. ●

1. L'article décrit le processus en Allemagne. Mises à part quelques différences minimales, la procédure se déroule exactement de la même manière chez les autres membres du CEN. En France, l'organisme de normalisation national est l'Afnor (www.afnor.org), également membre du CEN et de l'Iso (ndlr).

2. Pour l'Allemagne : www.din.de. Pour la France, voir le site de l'Afnor (ndlr).

3. Les domaines de l'électrotechnique et des télécommunications possèdent leurs propres organismes de normalisation, dont il n'est pas question ici.

4. Un « comité miroir » est une structure nationale, établie au sein d'un organisme national de normalisation, dont les activités sont calquées sur celles d'un comité technique du CEN ou de l'Iso. Le comité miroir implique les parties prenantes pour établir une position consensuelle nationale sur les travaux (ndlr).

5. Pour l'Allemagne : www.din.de/de/mitwirken/entwurf.

6. Au moins 55 % de votes positifs, qui doivent en outre représenter au moins 65 % de la population totale de tous les pays membres votants (voir le règlement intérieur du CEN/Cenelec, Partie 2 : <https://boss.cen.eu>).

POUR EN SAVOIR +

- Organismes européens de normalisation (CEN et Cenelec) : www.cencenelec.eu.
- Webinaires sur divers sujets liés à la normalisation : www.cencenelec.eu/aboutus/ourservices/Training/webinars1010/Pages/default.aspx.
- Organisation internationale de normalisation (Iso) : www.iso.org.
- Découvrir la normalisation de manière ludique – Les chevaliers de KANetot sur le chemin allant de l'idée à la norme terminée : www.kan.de/en/publications/kanelot-the-game (en anglais).